

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 33

Présents : 21

Votants : 25

N°ordre : DE-25-65

N°ordre dans la séance :
DE-16122025-09

Date de la convocation :
10/12/2025

Date de la publication :
18/12/2025

L'an deux mille vingt-cinq et le seize décembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Marc GUILLAND, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoints, Danielle CALLET, Sylvain BOIS, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Christelle MARCHAND, conseillers

Absents excusés : Loïc MONTEIRO (procuration à David TREBOZ), Déborah GLEYZE (procuration à Isabelle MORLOTTI), Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Thierry DEHAY, Dominique GERRA, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN (procuration à Anne-Laure PETITE), Christelle BOUVIER (procuration à Sylvianne GUILLERMET)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

PROJET « LIRE EN SALLE D'ATTENTE PMI » - CHARTE PARTENARIALE AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AIN

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre de ses missions, la médiathèque vise à mettre à disposition ses collections au plus grand nombre et à développer des actions auprès des publics éloignés des bibliothèques, de la culture et de la lecture.

Dans ce cadre et conjointement à l'objectif du Département de l'Ain de développer les partenariats entre les médiathèques et les centre de Protection Maternelle Infantile (PMI), il est proposé de constituer un partenariat entre la commune de Culoz-Béon et le Département pour un projet « Lire en salle d'attente PMI ».

Ce projet consiste en le déplacement du médiathécaire en salle d'attente de la PMI, située à côté de la mairie, 2 demi-journées par mois, sur les créneaux de consultation du médecin de la PMI. Le médiathécaire se déplacera avec une sélection de livres et proposera aux familles présentes en salle d'attente de la PMI un temps de lecture et d'échange avec leur tout-petit. Cette démarche vise à favoriser l'échange entre le parent et l'enfant, notamment dans un but de développement du langage et de prévention des troubles de celui-ci.

Ce projet s'inscrit dans une politique plus large de toucher un maximum de public de tout-petits sur la commune afin de sensibiliser les parents au bénéfice de la lecture dès le plus jeune âge. Pour ce faire, des temps d'animation sont également proposés avec la crèche et avec le Relais Petite Enfance Itinérant, aussi bien dans les structures qu'à la médiathèque.

La constitution de ce partenariat avec le Département nécessite la signature de la charte partenariale ci-jointe.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve la charte partenariale pour le projet « Lire en salle d'attente PMI » à signer avec le Département de l'Ain.**
- **Autorise Monsieur le Maire à la signer.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
R. VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE-MASSE
Avis de réception préfecture
00-20005943-2025-16-DE-16122025-09-DE
Date de réception préfecture : 18/12/2025

